



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Un entrepreneur détrouse son associé pour s'acheter un voilier à dix-huit millions > Un entrepreneur détrouse son associé pour s'acheter un voilier à dix-huit millions

Un entrepreneur détrouse son associé pour s'acheter un voilier à dix-huit millions

Jean-Alexis Gallien-Lamarque / jeanalexis.gallien@lnc.nc | Créé le 28.10.2019 à 04h25 | Mis à jour le 28.10.2019 à 07h35



Le tribunal a condamné l'entrepreneur à rembourser la victime. Archives LNC

JUSTICE. Un chef d'entreprise a été condamné à du sursis pour avoir débité le compte courant de son associé de plusieurs millions de francs.

Ils étaient associés dans une société qui avait de beaux jours devant elle, ils se faisaient confiance, fréquentaient le même cercle amical mais la cupidité de l'un d'eux a eu raison de leur relation professionnelle. Elle a emmené ce dernier tout droit devant le tribunal correctionnel de Nouméa pour abus de bien social et faux. En 2015, Armand*, 53 ans, met en œuvre un plan qu'il pense infailible pour « punir » son associé mais qui « traduit une malhonnêteté rare », précise le procureur de la République. Parce qu'il a envie de s'acheter un superbe voilier, le quinquagénaire utilise la trésorerie disponible de la société pour son confort personnel sans se gêner.

Une arrogance qui déplaît

Ainsi, Armand contacte la comptable par mail et lui donne instruction de débiter le compte courant de son associé, sans que ce dernier soit au courant, de la somme de 4,6 millions de francs en lui faisant croire que l'instruction vient de son associé lui-même. En clair, Armand ne réalise rien d'autre qu'un faux document pour valider l'opération comptable au débit du compte courant de son associé, vidant ainsi les comptes de la société à son profit personnel. « Libre à la comptable d'investiguer », dit-il, un sourire en coin et un brin d'arrogance malvenue. D'autant plus qu'Armand sait parfaitement que ces liquidités détournées sont les seuls actifs de la société : les équipements employés pour son activité de manutention de navires ont été intégralement vendus par le passé. « Son compte est passé de plus de quatre millions de francs à zéro. La réalité, c'est que mon client a été dépouillé par un stratagème malhonnête et par quelqu'un qui fait preuve aujourd'hui d'une mauvaise foi », insiste l'avocate

Me Marie-Astrid Cazali. Crâne rasé, physique longiligne et impeccablement habillé, Armand se défend de « *toute magouille* » devant le tribunal. Il assume l'achat du voilier qu'il avait repéré en Thaïlande pour dix-huit millions de francs, affirmant aussitôt qu'il a « remboursé la victime en actif de la société ». La victime hoche la tête de dépit - « *j'ai appris ce qu'il avait fait de mon argent par la police* » - et Me Cazali bondit : « *soyons clairs, monsieur n'a pas l'intention de rembourser la victime. Son comportement est odieux* ». « *Je n'ai jamais fait l'objet d'une demande de remboursement* », objecte Armand. Son attitude à la barre agace sérieusement les magistrats. La présidente Lise Prenel fronce les sourcils, « *pourquoi, alors que vous avez l'argent pour rembourser la victime, vous préférez l'utiliser pour relancer la société ?* ». La justice n'obtient pas de véritable réponse, pas plus que de son avocat Me Fabien Chambarlhac. « *Il a dépouillé son associé et il pense être dans son bon droit* », fulmine le procureur qui réclame huit mois avec sursis. Après avoir mis en délibéré l'affaire, le tribunal requalifie les faits en abus de confiance et condamne Armand à six mois de prison avec sursis mise à l'épreuve et l'obligation de rembourser les 4,6 millions de francs à son ancien associé et 400 000 francs au titre du préjudice moral. Il lui est également interdit de gérer une société pendant cinq ans. Armand a dix jours pour fait appel de la décision.

*** Le prénom a été modifié.**

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/justice/un-entrepreneur-detrouse-son-associe-pour-s-acheter-un-voilier-a-dix-huit-millions-asdasdasdad>